

INSCRIPTIONS 2025/2026

**MUSIQUE**

*Horaires traditionnels  
(Cours hors temps scolaire)*

# INTÉGRER LE CONSERVATOIRE

Toute admission en MUSIQUE au Conservatoire de Strasbourg se fait sur concours d'entrée ou test d'aptitude.

Avant de s'inscrire, il est indispensable de prendre connaissance des **limites d'âge** ainsi que des **conditions et épreuves d'admission**.

L'inscription se fait exclusivement en ligne, sur notre site Internet :

⇒ [www.conservatoire.strasbourg.eu](http://www.conservatoire.strasbourg.eu) > **Inscriptions** > Horaires traditionnels musique

ou en cliquant sur les liens marqués du symbole « ➤ » dans la version numérique de la présente plaquette.

---

## **Informations importantes :**

*Les frais d'inscription au concours (40 €), à payer en ligne lors de l'inscription, ne sont pas remboursables même en cas d'absence au concours (quel que soit le motif), de désistement ou de candidature non conforme. Avant de compléter la procédure, assurez-vous de remplir les conditions nécessaires et d'être disponible aux dates indiquées.*

*Les candidats étrangers hors Union Européenne doivent prendre contact avec le Consulat français dans leur pays d'origine afin de connaître les démarches à suivre pour l'obtention du Visa étudiant-concours.*

Pour tout renseignement : [\*\*conservatoire-scolarité@strasbourg.eu\*\*](mailto:conservatoire-scolarité@strasbourg.eu)

---

## Je veux m'inscrire en INSTRUMENT (*hors jazz*) ou en ÉVEIL MUSICAL

- Je suis débutant et je suis né en 2019 :  
Je m'inscris aux tests d'admission en **INITIATION MUSICALE (ORIENTATION INSTRUMENT)** ..... page 4
- Je suis débutant et je suis né avant ou après 2019 :
  - **je suis né après 2019** : je dois attendre l'année de mes 6 ans pour m'inscrire en Éveil musical ou m'adresser à une école de musique.
  - **je suis né avant 2019** : je dois débiter un instrument dans une école de musique avant de m'inscrire au concours d'entrée au Conservatoire.
- Je joue déjà d'un instrument :  
Je vérifie sur le tableau des limites d'âge que j'ai le niveau demandé pour mon âge, puis je m'inscris au concours d'entrée ..... page 5

## Je veux m'inscrire en CHANT (*hors jazz*)

- Je suis né en 2019 :  
Je m'inscris au test d'admission en **INITIATION MUSICALE (ORIENTATION CHANT)** ..... page 4
- J'aurai de 7 à 14 ans au 31 décembre 2025 :  
Je m'inscris au concours d'entrée en **MAÎTRISE** ..... page 12
- J'aurai 15 ans ou plus au 31 décembre 2025 :  
Je m'inscris au concours d'entrée en **CHANT SOLISTE (lyrique)** ..... page 9  
Je m'inscris au concours d'entrée en **CHANT POLYPHONIQUE** ..... page 13

## Je veux m'inscrire dans d'AUTRES DISCIPLINES

(Jazz, Accompagnement, Composition, Culture, Direction...)..... page 14

# DÉBUTANTS

- Les cursus débutants s'adressent exclusivement aux **enfants de 6 ans** (nés en 2019).

## INITIATION MUSICALE (orientation INSTRUMENT)

➤ [Inscriptions du 15 MARS au 31 MAI 2025](#)

**Dates des tests : 23, 24 et 25 juin 2025 (2 séances obligatoires)**

CONDITIONS D'ACCÈS	Avoir <b>6 ans</b> au 31 décembre de l'année de l'admission
DURÉE DU CYCLE	1 an
ÉPREUVES D'ADMISSION	Les tests se déroulent en deux séances obligatoires, au cours desquelles sont évaluées les aptitudes de l'enfant à travers des jeux de rythme et de chant. Aucun chant ou morceau n'est à préparer pour ces séances.
CONTENU PÉDAGOGIQUE	<ul style="list-style-type: none"><li>• Cours collectif 1h/semaine, le mercredi (après-midi) ou le samedi (matin)</li><li>• Ateliers découverte d'une sélection d'instruments</li></ul>
DISCIPLINES FACULTATIVES	Chœur préparatoire (1h/semaine)
VALIDATION ET RÉCOMPENSE	Selon avis des professeurs, une discipline instrumentale parmi 3 choisies par l'élève lui est proposée. <b>Récompense : admission en Cycle I dans la discipline attribuée</b>

## INITIATION MUSICALE (orientation CHANT)

➤ [Inscriptions du 1er JUIN au 04 AOÛT 2025](#)

**Date des tests : du 1er au 6 septembre 2025**

CONDITIONS D'ACCÈS	Avoir <b>6 ans</b> au 31 décembre de l'année de l'admission
DURÉE DU CYCLE	1 an
ÉPREUVES D'ADMISSION	<ul style="list-style-type: none"><li>• Test d'aptitudes vocales ;</li><li>• Apprentissage d'un chant monodique lors des tests.</li></ul>
CONTENU PÉDAGOGIQUE	<ul style="list-style-type: none"><li>• Cours collectif d'une heure 2 fois/semaine</li><li>• Chœur de la Maîtrise : 1h/semaine</li></ul>
VALIDATION ET RÉCOMPENSE	Contrôle de fin d'année : 5 minutes de répertoire + concert (1h) avec le chœur de la Maîtrise. <b>Récompense : admission en Maîtrise, Cycle I</b>

## NON-DÉBUTANTS

- À partir de 7 ans (âge au 31 décembre de l'année de l'admission)
- Les candidats présentant le concours d'entrée doivent respecter les limites d'âge et de niveau (**page 15**).
- Il est interdit de se présenter plus de trois fois dans le même cycle.
- Les candidats doivent avoir une bonne connaissance de la langue française (orale et écrite dans certaines disciplines). En cas d'admission, et si le niveau est jugé insuffisant par le jury, le candidat devra l'améliorer pour pouvoir valider son année de stage.

## DISCIPLINES INSTRUMENTALES classiques (hors Accompagnement)

<p><b>Cycles I, II et COA :</b></p> <p>➤ <a href="#">inscriptions du 1<sup>er</sup> JUIN au 4 AOÛT 2025</a></p>	<p><b>Date du concours :</b> <b>du 1<sup>er</sup> au 6 septembre 2025</b></p>
<p><b>Spécialisation :</b></p> <p>➤ <a href="#">inscriptions du 1<sup>er</sup> JUIN au 4 AOÛT 2025</a></p>	
<p><b>CPES :</b></p> <p>➤ <a href="#">inscriptions du 15 MARS au 31 MAI 2025</a></p>	<p><b>Date du concours :</b> <b>du 30 juin au 3 juillet 2025</b></p>

## CYCLE I

CONDITIONS D'ACCÈS	à partir de 7 ans ; voir LIMITES D'ÂGE
DURÉE DU CYCLE	4 à 5 ans (5 à 7 ans en ORGUE)
ÉPREUVES D'ADMISSION	Concours d'entrée (début septembre) : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une ou deux pièces de styles différents au libre choix du candidat (voir la <a href="#">liste d'œuvres de référence</a> pour connaître le niveau attendu). Durée du programme : <b>3 minutes</b> maximum;</li> <li>• Lecture à vue (sauf pour les enfants de 7 ans). <ul style="list-style-type: none"> <li>○ pour les candidats en <b>harpe</b>, la lecture à vue est remplacée par une œuvre imposée transmise entre 8 et 15 jours avant l'épreuve.</li> </ul> </li> </ul>
CONTENU PÉDAGOGIQUE	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dominante instrumentale : cours individuel 40 min/semaine</li> <li>• Formation musicale : cours collectif 2h/semaine</li> <li>• 1 pratique collective (obligatoire à partir de la 4<sup>ème</sup> année) : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Initiation à l'orchestre (obligatoire pour les <b>cordes</b> et pour les <b>vents</b>)</li> <li>○ Ensemble (de guitares, de percussions, d'accordéons...)</li> <li>○ Chœur</li> <li>○ Musique de chambre</li> <li>○ Ateliers d'improvisation</li> </ul> </li> </ul>
VALIDATION ET RÉCOMPENSE	Examen obligatoire en 4 <sup>ème</sup> et 5 <sup>ème</sup> années, en DOMINANTE et en FORMATION MUSICALE <b>Récompense : admission en Cycle II</b>

## CYCLE II

CONDITIONS D'ACCÈS	voir LIMITES D'ÂGE
DURÉE DU CYCLE	4 à 5 ans (3 à 4 en Formation musicale)
ÉPREUVES D'ADMISSION	Concours d'entrée (début septembre) : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Deux pièces de styles différents au libre choix du candidat (voir la <a href="#">liste d'œuvres de référence</a> pour connaître le niveau attendu). Durée du programme : <b>7 minutes</b> maximum;</li> <li>• Lecture à vue. <ul style="list-style-type: none"> <li>○ pour les candidats en <b>harpe</b>, la lecture à vue est remplacée par une œuvre imposée transmise entre 8 et 15 jours avant l'épreuve.</li> </ul> </li> </ul>
CONTENU PÉDAGOGIQUE	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dominante instrumentale : cours individuel 45 min/semaine</li> <li>• Formation musicale : cours collectif 2h/semaine</li> <li>• 1 pratique collective obligatoire : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Orchestre (obligatoire pour les <b>cordes</b> et pour les <b>vents</b>)</li> <li>○ Ensemble (de guitares, de percussions, d'accordéons...)</li> <li>○ Chœur</li> <li>○ Musique de chambre</li> <li>○ Ateliers d'improvisation</li> </ul> </li> </ul>
VALIDATION ET RÉCOMPENSE	DOMINANTE : examen obligatoire en 4 <sup>ème</sup> et 5 <sup>ème</sup> années FORMATION MUSICALE : examen obligatoire en 3 <sup>ème</sup> et 4 <sup>ème</sup> années <b>Récompense : Brevet d'études musicales (BEM)</b> , composé de 3 unités d'enseignement (UE) : <ul style="list-style-type: none"> <li>• UE dans la discipline dominante, niveau Cycle II</li> <li>• UE de Formation musicale, niveau Cycle II</li> <li>• UE de Pratique collective sur attestation portant sur l'assiduité et l'investissement de l'élève</li> </ul>

## CYCLE D'ORIENTATION AMATEUR (COA)

CONDITIONS D'ACCÈS	voir LIMITES D'ÂGE
DURÉE DU CYCLE	2 à 3 ans
ÉPREUVES D'ADMISSION	Concours d'entrée (début septembre) : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Deux ou trois pièces de styles différents au libre choix du candidat (voir la <u>liste d'œuvres de référence</u> pour connaître le niveau attendu). Durée du programme : <b>12 minutes</b> maximum;</li> <li>• Lecture à vue. <ul style="list-style-type: none"> <li>○ pour les candidats en <b>harpe</b>, la lecture à vue est remplacée par une œuvre imposée transmise entre 8 et 15 jours avant l'épreuve.</li> </ul> </li> </ul>
CONTENU PÉDAGOGIQUE	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dominante instrumentale : cours individuel 1h/semaine</li> <li>• Formation musicale : facultatif (après validation de l'UE du Cycle II)</li> <li>• 1 pratique collective obligatoire : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Orchestre (obligatoire pour les <b>cordes</b> et pour les <b>vents</b>)</li> <li>○ Brass Band</li> <li>○ Ensemble (de guitares, de percussions, d'accordéons...)</li> <li>○ Chœur</li> <li>○ Musique de chambre</li> <li>○ Pratique collective improvisée</li> </ul> </li> </ul>
VALIDATION ET RÉCOMPENSE	Examen obligatoire en 2 <sup>ème</sup> et 3 <sup>ème</sup> années <b>Récompense : Certificat d'études musicales (CEM)</b> , composé de 3 unités d'enseignement (UE) : <ul style="list-style-type: none"> <li>• UE dans la discipline dominante, niveau COA</li> <li>• UE de Formation musicale, niveau Cycle II</li> <li>• UE de Pratique collective sur attestation portant sur l'assiduité et l'investissement de l'élève</li> </ul>

## CLASSE PRÉPARATOIRE À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (CPES) Année 1

CONDITIONS D'ACCÈS	voir LIMITES D'ÂGE
DURÉE DU CYCLE	2 à 3 ans
ÉPREUVES D'ADMISSION	Concours d'entrée (début juillet) : <i>L'ensemble du programme ne devra pas excéder 15 minutes.</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une pièce à choisir dans une liste-réservoir (pour les <b>percussions</b> : deux pièces);</li> <li>• Une pièce au libre choix du candidat (pour les <b>percussions</b> : trois pièces).</li> </ul>
CONTENU PÉDAGOGIQUE	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dominante instrumentale : cours individuel 1h/semaine</li> <li>• UE de Formation musicale : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Module FM COA écrit</li> <li>○ Module FM COA oral</li> </ul> </li> <li>• UE de Culture et écriture : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Module Écriture</li> <li>○ Module Histoire de la musique</li> <li>○ Module Analyse</li> </ul> </li> <li>• UE de Musique de chambre (sauf organistes ; au lieu, UE spécifique (Improvisation, Harmonie...))</li> <li>• UE de Pratique collective / UEs spécifiques : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Instruments d'orchestre : orchestre symphonique, orchestre d'harmonie ou autres ensembles</li> <li>○ Pianistes, guitaristes, organistes : UEs spécifiques (accompagnement, basse continue...)</li> </ul> </li> </ul>
VALIDATION ET RÉCOMPENSE	ANNÉE 1 : contrôle dans la discipline dominante, examens modules ANNÉES 2 et 3 : examens obligatoires en toutes disciplines <b>Récompense : Diplôme d'études musicales (DEM)</b> , composé de 5 unités d'enseignement (UE) : <ul style="list-style-type: none"> <li>• UE dans la discipline dominante, niveau CPES</li> <li>• UE de Formation Musicale, niveau COA (2 modules)</li> <li>• UE de Culture et écriture (3 modules)</li> <li>• UE de Musique de chambre (ou UE spécifique)</li> <li>• UE de Pratique collective (ou UE spécifique)</li> </ul>

## CLASSE PRÉPARATOIRE À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (CPES) Année 3

CONDITIONS D'ACCÈS	<ul style="list-style-type: none"> <li>Diplôme d'études musicales (DEM), ou diplôme étranger équivalent, dans la même discipline</li> <li>voir LIMITES D'ÂGE</li> </ul>
DURÉE DU CYCLE	1 an
ÉPREUVES D'ADMISSION	<p>Concours d'entrée (début juillet) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Trois pièces au choix d'esthétiques différentes. Durée du programme : <b>12 minutes</b> maximum;</li> <li>Lecture à vue. <ul style="list-style-type: none"> <li>pour les candidats en <b>harpe</b>, la lecture à vue est remplacée par une œuvre imposée transmise entre 8 et 15 jours avant l'épreuve;</li> </ul> </li> <li>Entretien avec le jury portant sur l'expérience, la culture musicale et les motivations du candidat.</li> </ul>
CONTENU PÉDAGOGIQUE	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dominante instrumentale : cours individuel 1h/semaine</li> <li>UE d'Initiation à la pédagogie (ou, pour les étudiants étrangers, UE Français)</li> <li>Pour les instruments d'orchestre : orchestre symphonique ou orchestre d'harmonie. Pour les autres, UE au choix selon projet de l'élève et en fonction des places disponibles.</li> </ul>
VALIDATION ET RÉCOMPENSE	<p>Obligation de se présenter à au moins 2 concours d'entrée dans des établissements d'enseignement supérieur</p> <p><b>Récompense : attestation de cursus</b></p>

## SPÉCIALISATION

CONDITIONS D'ACCÈS	Licence ou Master dans la même discipline
DURÉE DU CYCLE	1 ou 2 ans, à définir lors de l'entretien avec le jury
ÉPREUVES D'ADMISSION	<p>Concours d'entrée (début septembre) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Programme libre de 15 minutes environ;</li> <li>Entretien avec le jury.</li> </ul>
CONTENU PÉDAGOGIQUE	Dominante instrumentale : cours individuel 1h/semaine
VALIDATION ET RÉCOMPENSE	<p>Examen à l'issue de la dernière année</p> <p><b>Récompense : Diplôme de spécialisation</b></p>



# CHANT SOLISTE

<b>Cycles I, II et COA :</b> ➤ <a href="#">inscriptions du 1<sup>er</sup> JUIN au 04 AOÛT 2025</a>	<b>Date du concours : du 1<sup>er</sup> au 6 septembre 2025</b>
<b>Spécialisation :</b> ➤ <a href="#">inscriptions du 1<sup>er</sup> JUIN au 04 AOÛT 2025</a>	
<b>CPES :</b> ➤ <a href="#">inscriptions du 15 MARS au 31 MAI 2025</a>	<b>Date du concours : du 30 juin au 3 juillet 2025</b>

## CYCLE I

<b>CONDITIONS D'ACCÈS</b>	De la 2 <sup>e</sup> à la terminale
<b>DURÉE DU CYCLE</b>	2 à 3 ans
<b>ÉPREUVES D'ADMISSION</b>	Concours d'entrée (début septembre) : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une pièce du répertoire classique (mélodie, lied, air d'opéra ou d'opérette) accompagnée au piano et chantée par cœur, au libre choix du candidat. Durée : <b>4 minutes</b> maximum;</li> <li>• Déchiffrage d'une mélodie simple accompagnée au piano, avec texte en français.</li> </ul>
<b>CONTENU PÉDAGOGIQUE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dominante vocale : cours individuel 40 min/semaine + polyphonie</li> <li>• Formation musicale : cours collectif 2h/semaine</li> <li>• Pratique collective : Chœur des jeunes chanteurs</li> </ul>
<b>VALIDATION ET RÉCOMPENSE</b>	Examen obligatoire en 2 <sup>ème</sup> et 3 <sup>ème</sup> années, en DOMINANTE et en FORMATION MUSICALE <b>Récompense : admission en Cycle II</b>

## CYCLE II

<b>CONDITIONS D'ACCÈS</b>	Limite d'âge : 23 ans
<b>DURÉE DU CYCLE</b>	4 à 5 ans (3 à 4 en Formation musicale)
<b>ÉPREUVES D'ADMISSION</b>	Concours d'entrée (début septembre) : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Deux pièces du répertoire classique (mélodie, lied, air d'opéra ou d'opérette), d'esthétiques et de langues différentes, au libre choix du candidat. Le répertoire choisi devra être chanté par cœur et au moins l'une des pièces devra être accompagnée au piano. Durée du programme : <b>6 minutes</b> maximum;</li> <li>• Déchiffrage d'une mélodie accompagnée au piano, avec texte en français, anglais, allemand ou italien.</li> </ul>
<b>CONTENU PÉDAGOGIQUE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dominante vocale : cours individuel 45 min/semaine</li> <li>• Formation musicale : cours collectif 2h/semaine</li> <li>• Pratique collective : Chœur des jeunes chanteurs</li> </ul>
<b>VALIDATION ET RÉCOMPENSE</b>	DOMINANTE : examen obligatoire en 4 <sup>ème</sup> et 5 <sup>ème</sup> années FORMATION MUSICALE : examen obligatoire en 3 <sup>ème</sup> et 4 <sup>ème</sup> années <b>Récompense : Brevet d'études musicales (BEM), composé de 3 unités d'enseignement (UE) :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• UE de Chant soliste, niveau Cycle II</li> <li>• UE de Formation musicale, niveau Cycle II</li> <li>• UE de Pratique collective sur attestation portant sur l'assiduité et l'investissement de l'élève</li> </ul>

## CYCLE D'ORIENTATION AMATEUR (COA)

CONDITIONS D'ACCÈS	Limite d'âge : 25 ans
DURÉE DU CYCLE	2 à 3 ans
ÉPREUVES D'ADMISSION	Concours d'entrée (début septembre) : <ul style="list-style-type: none"> <li>Des pièces du répertoire classique (mélodie, lied, air d'opéra ou d'opérette), d'esthétiques et de langues différentes, au libre choix du candidat. Le répertoire choisi devra être chanté par cœur et au moins l'une des pièces devra être accompagnée au piano. Durée du programme : <b>8 minutes</b> maximum;</li> <li>Déchiffrage d'une mélodie accompagnée au piano, avec texte en français, anglais, allemand ou italien.</li> </ul>
CONTENU PÉDAGOGIQUE	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dominante vocale : cours individuel 1h/semaine</li> <li>Formation musicale : cours collectif 2h/semaine</li> <li>Pratique collective : Chœur des jeunes chanteurs</li> <li>2 UEs complémentaires au choix : voir document « <b>Cursus Chant soliste</b> »</li> </ul>
VALIDATION ET RÉCOMPENSE	Examen obligatoire en 2 <sup>ème</sup> et 3 <sup>ème</sup> années <b>Récompense : Certificat d'études musicales (CEM)</b> , composé de 5 unités d'enseignement (UE) : <ul style="list-style-type: none"> <li>UE dans la discipline dominante, niveau COA</li> <li>UE de Formation musicale, niveau Cycle II</li> <li>UE de Pratique collective sur attestation portant sur l'assiduité et l'investissement de l'élève</li> <li>2 UEs au choix</li> </ul>

## CLASSE PRÉPARATOIRE À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (CPES) Année 1

CONDITIONS D'ACCÈS	Limite d'âge : 25 ans
DURÉE DU CYCLE	2 à 3 ans
ÉPREUVES D'ADMISSION	Concours d'entrée (début juillet) : <i>L'ensemble du programme ne devra pas excéder 15 minutes.</i> Des œuvres au choix de genres et d'époques différentes, dont au moins une pièce <u>dans chaque catégorie</u> ci-dessous : <ul style="list-style-type: none"> <li>Extrait d'opéra, opéra-comique, opérette, oratorio, cantate, grand motet, comédie musicale, zarzuela ;</li> <li>Mélodie française ;</li> <li>Mélodie étrangère (song, Lied...).</li> </ul> Le répertoire choisi peut être <i>a cappella</i> ou comporter un accompagnement au piano. Le programme devra comporter au moins 3 langues différentes et devra être chanté par cœur.
CONTENU PÉDAGOGIQUE	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dominante vocale : cours individuel 1h/semaine</li> <li>UE de Formation musicale : module FM chant COA <u>ou</u> modules FM COA écrit + oral</li> <li>UE de Culture et écriture : 2 modules au choix parmi : <ul style="list-style-type: none"> <li>Module Écriture</li> <li>Module Histoire de la musique</li> <li>Module Analyse</li> </ul> </li> <li>UE de Musique de chambre</li> <li>UE de pratique collective : Chœur des jeunes chanteurs</li> <li>2 UEs stylistiques au choix parmi les suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>Chant baroque</li> <li>Chant contemporain</li> <li>Chant médiéval/Renaissance</li> </ul> </li> </ul>

<i>VALIDATION ET RÉCOMPENSE</i>	<p>ANNÉE 1 : contrôle (dominante)          ANNÉES 2 et 3 : examens obligatoires  <b>Récompense : Diplôme d'études musicales (DEM)</b>, composé de 6 unités d'enseignement (UE) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• UE de Chant soliste, niveau CPES</li> <li>• UE de Formation Musicale, niveau COA (modules)</li> <li>• UE de Culture et écriture</li> <li>• UE de Musique de chambre</li> <li>• UE de Pratique collective</li> <li>• 2 UEs stylistiques au choix</li> </ul>
---------------------------------	--

## CLASSE PRÉPARATOIRE À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (CPES) Année 3

<i>CONDITIONS D'ACCÈS</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diplôme d'études musicales (DEM), ou diplôme étranger équivalent, dans la même discipline</li> <li>• Limite d'âge : 27 ans</li> </ul>
<i>DURÉE DU CYCLE</i>	1 an
<i>ÉPREUVES D'ADMISSION</i>	<p>Concours d'entrée (début juillet) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Des pièces du répertoire classique (mélodie, lied, air d'opéra ou d'opérette), d'esthétiques et de langues différentes, au libre choix du candidat. Le répertoire choisi peut être <i>a cappella</i> ou être accompagné au piano, et devra être chanté par cœur. Durée du programme : <b>10 minutes</b> maximum ;</li> <li>• Déchiffrage d'une mélodie accompagnée au piano, avec texte en français, anglais, allemand ou italien ;</li> <li>• Un entretien avec le jury portant sur l'expérience, la culture musicale et les motivations du candidat.</li> </ul>
<i>CONTENU PÉDAGOGIQUE</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dominante vocale : cours individuel 1h/semaine</li> <li>• UE d'Initiation à la pédagogie (ou, pour les étudiants étrangers, UE Français)</li> <li>• Pratique collective : Chœur des jeunes chanteurs / Chœur de l'Académie supérieure</li> </ul>
<i>VALIDATION ET RÉCOMPENSE</i>	<p>Obligation de se présenter à au moins 2 concours d'entrée dans des établissements d'enseignement supérieur  <b>Récompense : attestation de cursus</b></p>

## SPÉCIALISATION

### Chant lyrique / Chant baroque / Chant contemporain

<i>CONDITIONS D'ACCÈS</i>	Diplôme d'études musicales (DEM) ou diplôme étranger équivalent
<i>DURÉE DU CYCLE</i>	1 ou 2 ans, à définir lors de l'entretien avec le jury
<i>ÉPREUVES D'ADMISSION</i>	<p>Concours d'entrée (début septembre) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Programme libre, de 15 minutes environ, tiré du répertoire de l'option choisie (lyrique, baroque ou contemporain);</li> <li>• Entretien avec le jury.</li> </ul>
<i>CONTENU PÉDAGOGIQUE</i>	Dominante vocale : cours individuel 1h/semaine
<i>VALIDATION ET RÉCOMPENSE</i>	<p>Examen à l'issue de la dernière année  <b>Récompense : Diplôme de spécialisation</b></p>

# MAÎTRISE et CHANT POLYPHONIQUE

➤ [Inscriptions du 1<sup>er</sup> JUIN au 4 AOÛT 2025](#)

**Date du concours : du 1<sup>er</sup> au 6 septembre 2025**

## CYCLE I (Maîtrise)

CONDITIONS D'ACCÈS	Limites d'âge : de 7 à 10 ans
DURÉE DU CYCLE	4 à 5 ans
ÉPREUVES D'ADMISSION	Concours d'entrée (début septembre) : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Deux chants de styles différents au libre choix du candidat, dont l'un au moins doit comporter un accompagnement au piano. Durée du programme : <b>5 minutes</b> maximum ;</li> <li>• <b>À partir de l'entrée en CM2</b>, deux épreuves de lecture à vue : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ déchiffrage d'une mélodie simple accompagnée au piano, sans texte ;</li> <li>○ lecture rythmique avec texte en français.</li> </ul> </li> </ul>
CONTENU PÉDAGOGIQUE	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dominante vocale : cours collectif 2 fois 1h/semaine</li> <li>• Formation musicale : cours collectif 2 fois 1h/semaine</li> <li>• Technique vocale : cours collectif 1h/semaine</li> <li>• Pratique collective : Chœur de la Maîtrise 1h/semaine</li> </ul>
VALIDATION ET RÉCOMPENSE	Examen obligatoire en 4 <sup>ème</sup> et 5 <sup>ème</sup> années, en DOMINANTE et en FORMATION MUSICALE <b>Récompense : admission en Cycle II</b>

## CYCLE II (Maîtrise)

CONDITIONS D'ACCÈS	Limites d'âge : de 11 à 14 ans
DURÉE DU CYCLE	4 à 5 ans (3 à 4 en Formation musicale)
ÉPREUVES D'ADMISSION	Concours d'entrée (début septembre) : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Deux chants de styles différents au libre choix du candidat, dont l'un au moins doit comporter un accompagnement au piano. Durée du programme : <b>7 minutes</b> maximum ;</li> <li>• Une lecture à vue : déchiffrage d'une mélodie simple avec texte en français, accompagnée au piano.</li> </ul>
CONTENU PÉDAGOGIQUE	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dominante vocale : cours collectif 2 fois 1h/semaine</li> <li>• Formation musicale : cours collectif 2h/semaine</li> <li>• Technique vocale : cours collectif 1h/semaine</li> <li>• Pratique collective : Chœur de la Maîtrise 1h/semaine</li> </ul>
VALIDATION ET RÉCOMPENSE	DOMINANTE : examen obligatoire en 4 <sup>ème</sup> et 5 <sup>ème</sup> années FORMATION MUSICALE : examen obligatoire en 3 <sup>ème</sup> et 4 <sup>ème</sup> années <b>Récompense : Brevet d'études musicales (BEM)</b> , composé de 3 unités d'enseignement (UE) : <ul style="list-style-type: none"> <li>• UE de Maîtrise, niveau Cycle II</li> <li>• UE de Formation musicale, niveau Cycle II</li> </ul> UE de Pratique collective sur attestation portant sur l'assiduité et l'investissement de l'élève

## CYCLE D'ORIENTATION AMATEUR (Chant polyphonique)

CONDITIONS D'ACCÈS	Limites d'âge : de 15 à 17 ans
DURÉE DU CYCLE	2 à 3 ans
ÉPREUVES D'ADMISSION	Concours d'entrée (début septembre) : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Deux chants de styles et langues différents au libre choix du candidat, dont l'un au moins doit comporter un accompagnement au piano. Durée du programme : <b>7 minutes</b> maximum ;</li> <li>• Un chant polyphonique imposé qui sera annoncé une semaine avant l'épreuve. Le candidat chantera la voix dans laquelle il est à l'aise. Il sera accompagné par des chanteurs complétant la polyphonie ou par un pianiste le cas échéant ;</li> <li>• Déchiffrage d'un chant polyphonique. Le candidat chantera la voix dans laquelle il est à l'aise. Il sera accompagné par des chanteurs complétant la polyphonie ou par un pianiste le cas échéant.</li> </ul>
CONTENU PÉDAGOGIQUE	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dominante vocale : cours collectif 2 fois 1h/semaine</li> <li>• Formation musicale : cours collectif 2 fois 1h/semaine</li> <li>• Technique vocale : cours individuel 30 min/semaine</li> <li>• Pratique collective : Chœur des jeunes chanteurs 1h30/semaine</li> </ul>
VALIDATION ET RÉCOMPENSE	Examen obligatoire en 2 <sup>ème</sup> et 3 <sup>ème</sup> années <b>Récompense : Certificat d'études musicales (CEM)</b> , composé de 5 unités d'enseignement (UE) : <ul style="list-style-type: none"> <li>• UE de Chant polyphonique, niveau COA</li> <li>• UE de Formation musicale, niveau Cycle II</li> <li>• UE de Pratique collective sur attestation portant sur l'assiduité et l'investissement de l'élève</li> </ul>

CLASSE PRÉPARATOIRE À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (CPES)  
(Chant polyphonique)

CONDITIONS D'ACCÈS	Limite d'âge : 25 ans
DURÉE DU CYCLE	2 à 3 ans
ÉPREUVES D'ADMISSION	Concours d'entrée (début septembre) : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Deux chants de styles et langues différents au libre choix du candidat, dont l'un au moins doit comporter un accompagnement au piano. Durée du programme : <b>7 minutes</b> maximum ;</li> <li>• Un chant polyphonique imposé qui sera annoncé une semaine avant l'épreuve. Le candidat chantera la voix dans laquelle il est à l'aise. Il sera accompagné par des chanteurs complétant la polyphonie ou par un pianiste le cas échéant ;</li> <li>• Déchiffrage d'un chant polyphonique. Le candidat chantera la voix dans laquelle il est à l'aise. Il sera accompagné par des chanteurs complétant la polyphonie ou par un pianiste le cas échéant ;</li> <li>• Déchiffrage d'une mélodie avec texte, accompagnée au piano.</li> </ul>
CONTENU PÉDAGOGIQUE	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dominante vocale : cours collectif 2 fois 1h/semaine</li> <li>• Formation musicale : cours collectif 2 fois 1h/semaine</li> <li>• Technique vocale : cours individuel 30 minutes/semaine</li> <li>• Pratique collective : Chœur des jeunes chanteurs 1h30/semaine</li> <li>• UE Polyphonies du Moyen-âge et de la Renaissance</li> <li>• UE Initiation à la direction de chœur</li> </ul>
VALIDATION ET RÉCOMPENSE	Examen obligatoire en 2 <sup>ème</sup> et 3 <sup>ème</sup> années <b>Récompense : Diplôme d'études musicales (DEM)</b> , composé de 5 unités d'enseignement (UE) : <ul style="list-style-type: none"> <li>• UE de Chant polyphonique, niveau CPES</li> <li>• UE de Formation musicale, niveau COA</li> <li>• UE de Pratique collective sur attestation portant sur l'assiduité et l'investissement de l'élève</li> <li>• UE Polyphonies du Moyen-âge et de la Renaissance</li> <li>• UE Initiation à la direction de chœur</li> </ul>

# AUTRES DISCIPLINES

Disciplines	Lien vers la fiche d'inscription					Cursus
	Cycle 1	Cycle 2	COA	CPES	SPE	
<b>MUSIQUE ANCIENNE</b>						
Chant baroque				<a href="#">CPES</a>	<a href="#">SPE</a>	
<b>CLAVIERS</b>						
Accompagnement piano			<a href="#">COA, CPES, SPE</a>			<a href="#">ACC</a>
<b>JAZZ ET MUSIQUE IMPROVISÉE</b>						
Instrument et chant		<a href="#">Cycle II, COA</a>		<a href="#">CPES</a>	<a href="#">SPE</a>	<a href="#">DJEMI</a>
<b>CULTURE MUSICALE</b>						
Formation musicale				<a href="#">CPES</a>		<a href="#">FM</a>
Culture et écriture		<a href="#">Initiation, COA, CPES</a>				<a href="#">CE</a>
Composition instrumentale, vocale et mixte			<a href="#">COA, CPES, SPE</a>			<a href="#">COMP</a>
Composition électroacoustique			<a href="#">COA, CPES, SPE</a>			<a href="#">ELEC</a>
Direction d'orchestre			<a href="#">COA, CPES, SPE</a>			<a href="#">DIRO</a>
Direction de chœur		<a href="#">Cycle I, II, COA, CPES, SPE, Atelier</a>				<a href="#">DIRC</a>

[Liens rouges](#) : inscriptions du **15 mars au 31 mai 2025**. Concours : **du 30 juin au 2 juillet 2025**

[Liens bleus](#) : inscriptions du **1<sup>er</sup> juin au 4 août 2025**. Concours : **du 1er au 6 septembre 2025 \***

\* Exceptions :

- [Direction d'orchestre](#) : concours le **16 septembre 2025**
- [Direction de chœur](#) : concours le **17 septembre 2025**

**Limites d'âge supérieures (âge du candidat au 31 décembre 2025)**  
**MUSIQUE – Horaires traditionnels**

Des dérogations d'âge peuvent être accordées par la direction du Conservatoire aux candidats ayant transmis une demande écrite et motivée dans les délais impartis.

Disciplines	1 <sup>er</sup> cycle	2 <sup>e</sup> cycle	Cycle à orientation amateur (COA)	Classe préparatoire à l'enseignement supérieur (CPES)	
				Année 1	Année 3 (candidats titulaires du DEM)
<b>Claviers</b>					
Piano	12	16	20	22	25
Accompagnement piano			Sur dossier	24 *	26
Orgue	15	20	25	23	25
Accordéon					
Ondes Martenot					
	20	25	30		
<b>Cordes</b>					
Alto	12	16	21	21	25
Harpe					
Violon					
Violoncelle					
Guitare				23	
Contrebasse	20	30	30		
<b>Bois</b>					
Clarinette	12	18	21	23	25
Flûte traversière					
Hautbois					
Saxophone					
Clarinette basse					
Basson	20	20	25		
<b>Cuivres</b>					
Cor	14	18	21	23	25
Trompette					
Trombone			25		
Trombone basse					
Euphonium / Tuba	20	20			
<b>Musique ancienne</b>					
Flûte à bec	12	18	21	24	27
Clavecin	9 à 15	20	30	25	
Traverso					
Viole de gambe	20				
Luth, hautbois baroque					
Violon baroque, violoncelle baroque					
Chant baroque				25 *	27
<b>Percussions</b>					
Percussions	12	17	20	23	25
Cymbalum	20	25	30		
<b>Chant</b>					
Chant soliste	2 <sup>e</sup> à terminale	23	25	25	27
Maîtrise et Chant polyphonique	CP au CM2	6 <sup>e</sup> à 3 <sup>e</sup>	2 <sup>e</sup> à terminale	25 ans	
<b>Jazz et musiques improvisées</b>					
Instrument et chant		30	30	25 *	27
<b>Création et culture</b>					
Formation musicale				26 *	
Culture musicale / Écriture		Cycle d'initiation : 22	23		
Composition instrumentale, vocale et mixte			Sur dossier	27 *	29
Composition électroacoustique					
<b>Direction d'ensembles</b>					
Direction d'orchestre			Sur dossier	25 *	27
Direction de chœur	Sur dossier	Sur dossier			

\* Des dérogations d'âge peuvent être accordées en fonction du profil et du projet des candidats, en particulier pour ceux qui souhaitent obtenir le DEM sans envisager la poursuite d'études supérieures.